**PROCES DE COUP D’ETAT**

 **MOT DE FIN D’AUDITION DE ADAMA OUEDRAOGO DAMISS**

**DEVANT LE TRIBUNAL MILITAIRE**

Monsieur le président,

Monsieur le conseiller,

Messieurs les juges assesseurs militaires,

A l’entame de mon dernier propos, je voudrais raconter à votre juridiction et à toutes les parties ici présentes cette histoire que j’ai lue quelque part.

Un roi avait un serviteur qui, en toutes circonstances, lui disait ceci : « *mon roi, ne vous découragez pas parce que tout ce que Dieu fait est parfait, il ne fait pas d’erreurs.* » Un jour, ils sont allés à la chasse et un animal sauvage a attaqué le roi, le serviteur a réussi à tuer l’animal mais n’a pas pu empêcher sa majesté de perdre un doigt. Furieux et sans montrer de gratitude, le roi dit : « *si Dieu était bon, je n’aurai pas été attaqué et perdu un doigt* ». Le serviteur a répondu ceci : « *malgré toutes ces choses, je peux seulement vous dire que Dieu est bon et tout ce qu’il fait est parfait, il ne se trompe jamais*. » Outré par la réponse, le roi ordonna l’arrestation de son domestique. Tout en étant emmené en prison, il a de nouveau dit au roi : « *Dieu est bon et parfait.* » Un autre jour, le roi est parti seul pour une autre chasse et a été capturé par des sauvages qui utilisent des êtres humains pour le sacrifice. Sur l’autel, les sauvages ont découvert que le roi n’avait pas un doigt en place, il a été relâché parce qu’il n’était pas considéré comme « complet » pour être offert aux dieux. A son retour au palais, le roi a ordonné la libération de son serviteur et a dit : « *mon ami, Dieu était vraiment bon pour moi. J’ai failli être tué mais faute d’un doigt, on m’a lâché. Mais j’ai une question. Si Dieu est bon, pourquoi m’a-t-il permis de te mettre en prison ?* » Son serviteur a répondu : «  *mon roi, si je n’avais pas été en prison, je serais parti avec toi et j’aurais été sacrifié parce que je n’ai pas de doigt manquant. Tout ce que Dieu fait est parfait.*»

Monsieur le président,

Monsieur le conseiller,

Messieurs les juges assesseurs militaires,

Oui, tout ce que Dieu fait est vraiment bon et parfait car si je n’avais pas été inculpé dans cette affaire, je n’allais pas vivre la réalité de l’adage qui dit que c’est en période difficile que l’on connait ses bons amis. Les épreuves que j’ai vécues me permettent aujourd’hui de faire le tri dans mes relations humaines. Si je n’avais pas été inculpé, je n’allais pas connaitre davantage l’Homme (H).

Si je n’avais pas été inculpé, je n’allais pas connaître davantage la justice burkinabè et certains de ses acteurs.

Si je n’avais pas été inculpé, je n’allais peut-être pas connaître un homme humble et d’une grande culture générale comme le bâtonnier Mamadou Traoré, je n’allais pas connaitre un passionné des questions de démocratie et de gestion des crises comme le colonel Abdoul Karim Traoré auprès de qui j’apprends au quotidien.

Si je n’avais pas été inculpé, je n’allais pas connaître davantage des hommes de principes, des hommes courageux, des hommes qui s’assument comme Me Hermann Yaméogo et Léonce Koné.

Si je n’allais pas été inculpé, je n’allais pas connaître un homme secret comme le général Gilbert Diendéré, je n’allais pas connaître des hommes sans histoire comme le colonel Kéré et le ministre Salifou Sawadogo.

Si je n’avais pas été inculpé, je n’allais pas connaitre des gens sympathiques comme le colonel Omer Bationo et le colonel Bamba, je n’allais pas connaître des officiers brillants comme Korogo, Zombri, Gaston que j’appelle affectueusement mon DAF, Dianda, Compaoré, Koné, Limon, Ouattara, Zagré, Gorogo, Saibou.

Si je n’avais pas été inculpé, je n’allais pas connaître des sous-officiers bien formés et opérationnels comme Badiel, Rambo, Nion, Dibloni, Birba, Yèguè, Diallo, Bouda, Touareg, Dah Sami, Zerbo, Sanou Ali et j’en passe. Je n’allais pas connaître des soldats courtois comme Ly Amadou, Zouré Boureima, Soulama et j’en oublie.

Oui, monsieur le président, si je n’avais pas été inculpé, je n’allais pas connaître Sidi Lamine Omar avec qui je découvre certains pans de la culture touarge et arabe. Je n’allais pas connaitre des jeunes politiquement engagés comme Abdoul Karim Baguian dit Lotta, Kinda Yacouba et Namema Fayçal et enfin des jeunes femmes battantes comme Guelwaré et Diawara.

Tout ce que Dieu fait est bon. Je ne connaissais que le capitaine Dao, un jeune officier valeureux et l’adjudant Ardjouma Kambou, un sous-officier respectueux. Désormais ce beau monde constitue une famille, des relations et un carnet d’adresses pour le journaliste que je suis.

Long a été ce procès, violent a été le débat judiciaire en raison de son enjeu qui est la manifestation de la vérité. Malheureusement, dans cette affaire, l’émotion a tout emporté sur son passage. De bout en bout, officiers de police judiciaire, experts, juges d’instruction, parquet militaire, journalistes, presque tous ceux qui se sont intéressés à ce dossier sont devenus hystériques au point que les digues de la raison se sont effondrées. En somme, comme l’a dit Bensousan: la raison a abdiqué, la psychologie a régressé et le fantasme a dominé.

Toutefois monsieur le président, j’ai confiance à votre juridiction. Depuis le début du procès, j’ai été séduit par votre sens élevé de l’écoute et la liberté de parole que vous offrez aux accusés afin qu’ils puissent s’exprimer dans le respect des autres.

Vous avez, avec les membres de votre tribunal, écouté toutes les parties et vous saurez faire la part des choses afin de dire le droit. A une des audiences, j’ai voulu souligner que vous étiez major de votre promotion. J’ai tenu à le dire, non pas pour plaire mais pour signifier que vous êtes à la hauteur de la tâche qu’on vous a confiée et qu’en disant le droit selon votre éthique professionnelle, vous rentrerez dans l’histoire par la Grande porte. Rentrer dans l’histoire, c’est dire le droit et dire le droit, c’est libérer les nombreux innocents. Mieux vaut un coupable en liberté qu’un innocent en prison. Le magistrat professionnel que vous êtes, vous et le conseiller sont allés à l’école de la sagesse. Les juges assesseurs militaires, qui sont des officiers réputés très brillants dans leur domaine respectif, ont prêté serment pour dire le droit, rien que le droit. Et le plus grand honneur pour un juge, c’est d’acquitter un innocent.

Monsieur le président,

Monsieur le conseiller,

Messieurs les juges assesseurs militaires,

Je suis innocent. Votre juridiction a pu le constater aisément. La partie poursuivante (parquet militaire comme la partie civile) n’a apporté aucune preuve de tous les éléments de l’infraction c’est-à-dire l’élément légal, l’élément matériel et l’élément moral ou intentionnel.

Aucune condition d’une quelconque infraction n’est constituée à mon égard.

Si vous me condamnez, vous m’avez jugé mais vous n’avez pas rendu justice.

Le fait d’être à Naba Koom est suffisant pour le parquet et la partie civile de faire des interprétations et de tirer des conclusions. Mais le procès pénal, n’est pas un procès de déduction mais un procès de faits matériels.

On dit que si Damiss a pris tout ce risque pour aller au camp Naba Koom alors qu’il n’a pas fait un seul article de presse, c’est qu’il est coupable. Est-ce que la prise de risque est une infraction pénale ? Un journaliste qui ne prend pas de risque est un mauvais journaliste. Les femmes meurent en donnant la vie, l’accouchement est un risque mais cela empêche-t-il les hommes d’enceinter leurs femmes ?

Quel accusé ou quel témoin soutient m’avoir vu en train d’écrire ou de corriger un quelconque document ? Ai-je écris dans la presse, sur facebook pour soutenir le coup d’Etat ? Ai-je contacté un confrère journaliste pour soutenir le putsch? Personne ne me met en cause en soutenant que j’ai posé un acte de soutien ou de participation. Le droit pénal est très simple : ou il y a infraction ou il n’y a pas infraction. On ne peut pas détruire ma vie sur la base de supposition, d’interprétation, de déduction.

A ce propos, je voudrais vous raconter une petite histoire. Une femme avait un chien (appelons le Milou) tellement bien dressé qu’elle lui confiait la garde de son enfant pour aller effectuer des courses. Un jour, de retour du marché, elle constate que tout son salon était inondé de sang. Voyant également le sang sur la gueule de Milou , elle conclut tout de suite qu’il avait dévoré son enfant. Elle se saisit d’une barre de fer et abat Milou. Elle pénètre ensuite dans la maison en pleurs et voit son enfant en train de s’amuser avec ses jouets et un gros serpent sans vie à côté. En réalité, Milou avait lutté contre le serpent pour sauver la vie de l’enfant. Voilà ce que les fameux indices, les impressions et les interprétations peuvent donner comme résultat. C’est ce que le parquet a fait. Damiss était à tel endroit, donc il est coupable. Damiss a reçu un million du général Bassolé, donc il est impliqué alors que cet argent n’a aucun lien avec les événements. Pourtant, l’ex-DG de la Police Lazare Tarpaga a reçu un million et du carburant avec le RSP pendant le coup d’Etat et dans le cadre du coup d’Etat mais il est tranquillement assis chez lui. Damiss était chez le général Diendére quelques jours avant les événements, donc c’est une preuve de complicité. Je tiens à dire qu’à la même période c’est-à-dire la première semaine du mois de septembre j’ai été reçu par des personnalités civiles comme le président Roch Marc Christian Kaboré et Etienne Traoré et des personnalités militaires (les colonels Auguste Denise Barry, Bachirou Farta et le général Traoré dans le cadre de la finalisation de mon livre. Je tiens également à préciser que je n’ai jamais rédigé un quelconque document avant les événements pour le général Diendéré, je lui ai apporté des journaux sur l’actualité nationale (parce que, m’a-t-il dit, il n’avait pas pu lire la presse ces derniers temps), ce qu’il en fait, je n’en sais rien. Il a également lu et corrigé une partie de mon livre.

Je voudrais attirer l’attention du tribunal, que ce sont les fausses accusations d’un prévenu qui ont concouru à l’inculpation du colonel Yacouba Ouédraogo dit Yac. Lorsque ce dernier s’est retracté, le colonel Yac a été relaxé.

Le général Diendéré a précisé ses déclarations et m’a disculpé, malgré tout, on m’a maintenu dans le dossier.

Monsieur le président,

Monsieur le conseiller,

Messieurs les juges assesseurs militaires,

A l’évidence, le parquet s’est construit le scénario de cette tentative de putsch qu’il s’est efforcé de consolider en occultant radicalement les débats contradictoires qui ont fait l’armature du procès au cours de ces longs mois d’audiences. Hors, il est d’évidence que la vérité a vocation à éclore du débat contradictoire. En faisant table rase du contradictoire, le parquet opte pour l’éviction de la vérité et fait sa propre religion en prêtant des actes à des accusés sans une analyse critique rigoureuse des faits. C’est ainsi que la simple présence en un lieu est assimilée à la production d’actes délictuels complètement imaginés.

En réalité, le parquet ne juge pas des faits mais *intuitu personae.* Ces personnes ne sont pas jugées par rapport à la nature, à la caractérisation et à la qualification de la charge des actes par eux posés, mais pour la représentation qu’on a d’eux. Plus trivialement dit, pour l’opinion qu’on se fait d’eux. L’examen de l’énoncé des réquisitions ne laisse percevoir aucun rapprochement à une échelle de gravité pouvant soutenir l’objectivation de leur différenciation. On part du principe que tel accusé est arrogant, indiscipliné, il faut lui infliger une correction. Tel autre a été plus soumis, il s’est laissé cuisiner, humilié, il faut alléger sa peine! C’est dans ce sens que le parquet a requis 10 ans ferme contre moi. Une réquisition qui traduit l’état d’esprit des membres du parquet qui voulaient que je sois un accusé cuisinable et humiliable à merci. A défaut d’obtenir ma soumission, le procureur a décidé de faire des réquisitions sévères indexées sur la courbe de ses sentiments envers l’accusé que je suis. Ces réquisitions consacrent la défaite de la raison et la victoire ou le triomphe des passions tristes et des ressentiments.

Je ne pense pas avoir eu des mots déplacés envers les parties. Toutefois si le parquet et les avocats des victimes estiment que j’ai eu des propos durs envers eux, je leur présente mes sincères excuses car il y a une vie après ce procès. Mais je tiens à dire que chacun a sa personnalité et son tempérament. Culturellement, je suis d’une région où on ne sait pas enrober la parole, chez nous, un chat est un chat, un général est un général.

La masculinité d’un homme ne se mesure pas seulement sous le pagne d’une femme. Un homme doit avoir le courage de ses opinions. Mon attitude à la barre doit être comprise dans ce sens et je demande au tribunal de juger les faits pour lesquels il est saisi par l’arrêt de renvoi et non ma supposée attitude. Comme l’a dit Charles Blé Goudé aux juges à la CPI : « jugez-moi pour ce que j’ai fait et non pour ce que je suis »

Monsieur le président,

Monsieur le conseiller,

Messieurs les juges assesseurs militaires,

Le célèbre avocat Me Réné Floriot, dans son livre, *L’erreur judiciaire* écrivait ceci : L’homme le plus honnête, le plus respecté, peut-être victime de la justice.

Quel meilleur exemple que celui du capitaine Dreyfus. Cet officier admirablement noté, jouissant de la confiance de ses chefs, menait une vie exemplaire entre sa femme et ses deux enfants…Il n’avait jamais pensé qu’il pourrait un jour comparaître devant une juridiction répressive. Son innocence n’est plus discutée par personne. Il fut cependant condamné au bagne et déshonoré. La chronique judiciaire est remplie de nombreux cas de victimes d’épouvantables erreurs judiciaires. Un renseignement inexact, un document apocryphe, un témoignage mensonger, une expertise aux conclusions erronées peuvent concourir à la condamnation d’un innocent ».

C’est pourquoi Monsieur le président, j’en appelle à votre vigilance et à votre bon sens pour ne pas tomber dans l’erreur judiciaire en condamnant des innocents. Je n’ai aucune leçon à donner à des magistrats de haut vol et a des officiers aux qualités exceptionnelles qui composent votre tribunal mais je pense que le devoir des juges que vous êtes est de répondre avec certitude à des questions cardinales en ce qui me concerne. Je voudrais donc soumettre à votre conscience les questions suivantes :

-Croyez-vous sérieusement qu’un civil de mon âge, de ma fonction, sans la moindre compétence militaire puisse inciter ou s’associer à des militaires bardés de galons, ayant fait les écoles de guerre et d’Etat Major à faire un coup d’Etat ?

Est-ce qu’un général comme Gilbert Diendéré avec qui je n’ai aucune relation de collaboration va partager un présumé projet de coup d’Etat avec un civil de surcroit un journaliste qu’il ne connait que de nom ?  Même la simple information sur l’exfiltration du président Blaise Compaoré que je voulais pour mon livre, le général Diendéré m’a fait tourner, il a fallu que je fasse toute une plaidoirie pour qu’il accepte me donner des bribes d’informations. Si pour des choses banales, il n’a pas coopéré avec moi, ce n’est pas pour un projet de putsch qu’il va m’associer.

Du reste, quelle est la plus value qu’un journaliste comme moi peut apporter à un projet de coup d’Etat ? Quel pouvoir ai-je pour influencer un général ?

-Croyez-vous que le Général Diendéré , le sécurocrate chevronné, connu pour son art de la méfiance et de la vigilance, connu pour sa très forte et stable personnalité, puisse recourir à un civil inculte militaire pour préparer un coup de force militaire ?

-.Ai-je inventé ou fabriqué les contradictions internes qui ont miné le RSP relativement à la prise de pouvoir de l’un de ses chefs ?

L’évidence est que je ne représentais aucune valeur ajoutée ni avant, ni pendant, ni après ce coup de force qui me met au pilori depuis quatre ans.

J’ai rarement vu un tel degré de défiance! CETTE VÉRITÉ SE VOIT. Elle est comme le nez sur le visage.

Je n’ai participé en rien dans cette histoire, ni avant, ni pendant, ni après. Je n’ai posé aucun acte ni dans la conception, ( si conception il y a eu ), ni dans la préparation (si préparation il y a eu ) et dans l’exécution de ce qu’on qualifie d’attentat à la sûreté de l’Etat.

Par exemple, le 16 septembre 2015, j’ai téléphoné à l’adjudant Ardjouma Kambou, mon co-accusé pour savoir ce qui se passe à la présidence. Lui aussi n’était au courant de rien. Si je savais ce qui se tramait quel intérêt à appeler téléphoniquement Ardjouma Kambou ? Mais cet élément qui me décharge ne plait pas au parquet qui feint de ne pas entendre cette information qui confirme que je n’étais informé de rien.

Monsieur le président,

Monsieur le conseiller,

Messieurs les juges assesseurs militaires,

Ce n’est pas la première fois qu’à ma qualité de journaliste je suis allé sur des terrains chauds. Des gens honnêtes le savent et le reconnaissent : mutinerie de 2006, de 2011, insurrection de 2014, attaques terroristes au café Istambul (j’étais le premier journaliste sur place avec Hyacinthe Sanou de Oméga FM).

Je l’ai largement évoqué au cours des débats.

J’ai une espérance. Mon espérance est que la probité professionnelle du tribunal éconduise radicalement les simplismes délirants qui occultent les causes réelles de ce coup de force et élisent des coupables. Ceux qui ont comploté contre le général Honoré Nabéré Traoré, chef d’état-major général des forces armées jusqu’au 31 octobre 2014, ont une grande part de responsabilités dans tout le drame que nous vivons aujourd’hui. Si le pouvoir était resté entre les mains du général Traoré, la Transition ne connaîtrait pas tous ces troubles et dérives qui ont conduit aux tragiques événements du 16 septembre et jours suivants.

Monsieur le président,

Monsieur le juge conseiller,

Messieurs les juges assesseurs,

Je suis certes à cette barre pour me défendre mais en tant que journaliste et écrivain, je ne peux pas me taire face à la tentative de falsification de l’histoire du Burkina Faso telle que présentée par certains acteurs du procès. En effet, sur la question des violences en politique, ces acteurs veulent faire croire à l’opinion que la violence en politique a commencé avec les tristes événements du 15 octobre 1987. Je l’ai déjà écrit dans mon livre à l’origine de mes ennuis judiciaires. C’est l’avènement de la Révolution d’août qui a ouvert la voie à une forme de violence politique jusqu’alors inconnue au Burkina Faso.

En effet, excepté l’exécution du lieutenant-colonel de gendarmerie Badembié Nézien, le 9 novembre 1982, sous le CSP, ce fut le CNR qui inaugura la longue série de crimes de sang commis dans le pays.

Le 9 août 1983, soit cinq jour après la proclamation de la Révolution, le colonel Yorian Gabriel Somé, homme fort du CSP II, fut exécuté ainsi qu’un de ses fidèles compagnons, le commandant Fidèle Guébré.

Le 11 juin 1984, un groupe de militaires et de civils, accusés de tentative de complot contre le CNR, furent passés par les armes. Au nombre de sept, la fournée des « *suppliciés de la Pentecôte* », comme on les a appelés du fait qu’ils ont été tués un lundi de Pentecôte, comptait le colonel Didier Tiendrébéogo, ancien maire de la capitale ; l’officier de gendarmerie, Moumouni Ouédraogo ; le sous-officier de gendarmerie Barnabé Kaboré ; le sergent Moussa Kaboré ; le pilote Anatole Tiendrébéogo, le commerçant Adama Ouédraogo et le lieutenant Maurice Dominique Ouédraogo. Ce dernier était l’ami de feu mon père. J’avais à l’époque six ans mais j’ai vu mon père, les yeux meurtris de douleur, le visage mouillé de larmes parce que son frère et ami Maurice Dominique venait d’être exécuté. Et pour avoir critiqué en privé, tenez-vous bien, l’exécution barbare de son ami et frère, mon père a failli être radié de l’effectif de l’armée.

Le 7 août 1984 le commandant Amadou Sawadogo, gendre de Gérard Kango Ouédraogo, succombe à ses blessures à Paris, par suite d’un attentat perpétré le 18 juillet de la même année aux environs du barrage n°3 de Ouagadougou.

Je refuse donc que des certains viennent falsifier l’histoire de notre pays à des fins de propagande. Si l’on veut la vérité, ouvrons tous les dossiers de crimes de sang dont celui des suppliciés de la Pentecôte. Nul n’a le monopole du cœur et l’indignation sélective qui a cours aujourd’hui est une malhonnêteté intellectuelle.

Monsieur le président,

Monsieur le juge conseiller,

Messieurs les juges assesseurs,

Avec l’insurrection populaire, je rêvais de la fin des violences en politique. Mais hélas, une autre forme de violence pernicieuse s’est installée : l’utilisation de la justice pour réduire des adversaires au silence. Et ça c’est le nouveau cancer qui détruira ce pays.

En tant que journaliste, je dois me battre pour la défense des droits humains. Si demain, le procureur militaire et ses substituts ici présents ou Me Kam et Me Somé sont victimes d’injustice, je les défendrai avec la dernière énergie parce qu’il s’agit de la démocratie et du respect des droits fondamentaux de l’Homme.

Je ne saurai terminer mon propos sans m’adresser particulièrement à des avocats de la partie civile.

Mais avant je voudrais dire que le rôle de la partie civile, c’est d’exprimer la douleur légitime des victimes, de les apaiser et non d’attiser la haine comme il nous a été donné de constater. J’ai mal au cœur de voir que des avocats qui sont la crème de notre société se comportent ainsi contribuant à la fracture sociale. Des intellectuels ne doivent pas faire ça. Il ne faut pas ajouter du malheur au malheur. Au nom des victimes, on ne doit pas faire du chantage et de l’escroquerie morale.

Cela dit, je voudrais m’adresser particulièrement à trois avocats.

Le premier est Me Neya. Durant tout ce procès, cet avocat m’a marqué par son sens de la modération. Jamais il n’a cherché à plaire à des supporters, jamais il n’a injurié ni tenté d’humilier un accusé, c’est tout à son honneur.

Le second avocat est Me Séraphin Somé. Me Somé a montré tout au long de cette procédure qu’il a raté sa vocation. Il aurait dû s’inscrire dans une faculté de cinéma. A chacune de ses interventions, il nous a offert des séquences d’une série noire de télé mal montées qu’on diffuse à 10h dans les pays développés au moment où seuls les désœuvrés sont devant leur petit écran.

Le troisième avocat est Me Guy Hervé Kam. L’histoire des 100 millions l’a tellement ébranlé qu’il a juré d’avoir ma peau. Mais je voudrais dire à Me Kam que je n’ai pas encore parlé, simplement parce je demeure convaincu que nous ferons la paix. Je le fréquentais, je peux dire que j’étais un de ses admirateurs et de ses défenseurs acharnés, il le sait. Je donne la chance à la paix et à la réconciliation entre nous. A défaut, le moment viendra où je donnerai des détails pour montrer à la face du monde et aux Burkinabè que Me Kam est avocat le matin, activiste à midi et politicien la nuit. Il mange à tous les râteliers au gré de ses intérêts.

C’est sur cette note que je voudrais terminer en remerciant ma famille, ma tendre épouse toujours à mes côtés, mes amis, mes promotionnaires de l’Université, mes confrères journalistes, mes coaccusés et à tous mes soutiens anonymes. Je m’en voudrais de ne pas saluer particulièrement mon ami personnel, Dr Ablassé Ouédraogo, mon ancien directeur de publication M.Edouard Ouédraogo, le PDG de Savane FM Zida Aboubacar Sidnaaba, et Amed Moussa Diallo, PCA d’IAM Ouaga qui sont d’une fidélité et d’un soutien sans faille à mon égard. A Amed Dialla, qu’il sache que je serai toujours à ses côtés pour tout combat qu’il mènera parce que des hommes comme lui sont une espèce en voie de disparition dans ce Burkina de haine et de méchanceté gratuite.

Je m’en voudrais également de ne pas saluer et remercier les avocats des pays frères et amis du Burkina, en l’occurrence le bâtonnier Thiam du Sénégal, le bâtonnier Monthé du Cameroun, le bâtonnier Coulibaly du Niger et Me Degli du Togo. Intellectuels de haut niveau, ces monuments du droit m’ont adopté comme si on se connaissait depuis de longues années. Soyez-en remercier et bon retour dans vos pays respectifs.

Aux familles des victimes de ce présumé coup d’Etat, je leur souhaite beaucoup de courage. Perdre un être cher est très douloureux, avoir un frère ou une sœur marqué (e) physiquement à vie est difficile à supporter. Que Dieu apaise vos cœurs et vous aide à surpasser vos peines et à revivre dignement. Que Dieu vous bénisse, vous protège et vous épargne de telle horreur. Que l’âme des disparus repose en paix.

Enfin, je voudrais une fois de plus, présenter mes sincères excuses au président du tribunal, au conseiller, aux juges assesseurs qui sont de valeureux et brillants militaires qui font la fierté de notre armée nationale. J’ai été, je le sais, un accusé difficile durant son audition, mais les enjeux le justifiaient.

Je n’oublie pas de présenter également mes excuses au parquet militaire et aux avocats de la partie civile. Mes remerciements aux braves avocats de la défense qui m’ont apporté un soutien incommensurable, notamment Me Aouba, Me Bonkoungou, Me Barry et Me Sombié qui ont pris la parole pour me défendre quand j’étais à la barre. Mes remerciements à mes trois avocats : mes rapports avec eux n’étaient pas des rapports de client à conseil mais de père en fils, d’ami à ami, de frère en frère. Me Bambara, Me Kéré et Me Stéphane Ouédraogo, que Dieu vous bénisse.